



BVVB INFO N°119

La Ville du Bois, 13 avril 2016

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016

Ce Conseil Municipal abordait 4 points : Finances, Intercommunalité, Enfance/Jeunesse et l'Urbanisme.

- Pour les finances, c'est sans surprise majeure que :
 - ◇ Le Compte de Gestion 2015 de la Ville a été adopté moins 4 abstentions.
 - ◇ Le Compte administratif 2015 a été adopté moins 5 abstentions.
 - ◇ Les Affectations des résultats 2015 ont été adoptées moins 4 abstentions.
 - ◇ Le vote des taux d'imposition des 3 taxes locales ont été maintenues. Ce point a été adopté moins 3 abstentions. Il faut quand même savoir que pour 2016 la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1%, que le Conseil Départementale augmentera assez fortement ses taux, et que le Conseil Régional restera stable. Cela veut quand même dire que notre impôt foncier et notre taxe d'habitation seront augmentés une nouvelle fois.
 - ◇ Les Provisions Comptables : la proposition de retenir le régime des provisions semi-budgétaires a été adoptée moins 2 abstentions.
 - ◇ Une provision pour risque contentieux a été adoptée moins 2 abstentions.
 - ◇ Le budget primitif de la Ville a été adopté sans surprise moins 4 voix contre. Les tableaux ci-dessous seront la base de la gestion communale pour 2016 :

	REALISE 2015	BP 2016
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	2 245 740,71	2 274 643,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	5 039 212,49	5 155 975,00
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	9 683,77	20 118,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		659 509,00
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158 291,24	374 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	589 596,55	547 745,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	363 925,00	366 410,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 571,28	27 382,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	12 783,00
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 424 021,04	9 438 565,00
RECETTES		
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	21 282,89	
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	144 310,47	105 000,00
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	81 192,65	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	840 817,39	802 507,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	7 005 082,90	7 017 928,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 572 362,08	1 256 424,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	82 353,97	48 280,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	5,83	10,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	150 192,21	48 436,00
775 - PRODUITS DE CESSION	0,00	160 000,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 897 600,37	9 438 565,00

La suite au verso...





	REALISE 2015	RAR 2015	BP 2016	RAR + BP
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	288 462,98		2 166 493,63	2 166 493,63
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	81 192,65		0,00	0,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00		0,00	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	27 119,00		182 034,00	182 034,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	0,00		0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 211 161,37		2 064 261,00	2 064 261,00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	157 714,00		70 714,00	70 714,00
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	3 051 671,06	279 008,32	1 021 380,05	1 300 388,37
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 717 621,08	279 008,32	5 504 382,88	5 783 391,00
RECETTES				
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			659 509,00	659 509,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00		0,00	0,00
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	158 291,24		374 000,00	374 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 317 310,61		625 000,00	625 000,00
1068 - EXCÉDENTS DE FCT CAPITALISÉ	603 179,93		1 589 909,60	1 589 909,60
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 007 181,72	490 448,52	253 383,01	743 841,53
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 280,00	800 000,00	1 291 630,87	1 791 630,87
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	87 000,00		0,00	0,00
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES	9 808,20		0,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	366 685,73		0,00	0,00
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 651 027,43	890 448,52	4 783 442,48	5 783 391,00

- ◇ Les indemnités allouées aux élus locaux titulaires d'une délégation ont été diminuées de 7,5%, soit une économie sur l'enveloppe globale de 7936€ pour l'année. Cette mesure concerne le Maire et les 12 adjoints et délégués. Cette mesure a été adoptée moins 2 voix contre (dont une de l'équipe municipale).
- ◇ La cotisation pour l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette : montant et mode de recouvrement. Ce point a été adopté à l'unanimité.
- Intercommunalité : Syndicat Mixte RN20 : Approbation du Plan Directeur RN20. Ce point est assez complexe, car, dans la note de synthèse il est annoncé que les décisions prises sont rétroactives à la décision préfectorale du 23 décembre 2015 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte ouvert d'études RN20. Le dossier présenté reprenait les points exposés dans le schéma définitif de la version du Conseil Général de décembre 2011. Cette présentation a été adoptée à l'unanimité. Mais, pour que la continuation de ce schéma directeur soit effective, il faut que le Syndicat Mixte de la RN20 soit reconstitué avec les nouveaux participants (conséquences de la Loi NOTR'e avec l'intégration des nouvelles EPCI et des communes supplémentaires, pas forcément en adéquation avec ce projet). Il est à noter, qu'au cours d'une Commission Départementale de Coopération Intercommunale tenue le 12 mars 2016, ce Syndicat Mixte a été reconduit sur ces nouvelles bases. Votre Président est intervenu en fin de Conseil Municipal pour rappeler cette chronologie. Enfin, il faut se rappeler que cette Requalification de la RN20 préconise la mise en place du « fameux » Transport en Commun en Site Propre reliant Arpajon à Massy, ce qui n'est pas encore acquis, puisqu'il a été supprimé dans le dernier SDRIF (Schéma Directeur Région Ile de France) d'où nos différentes interventions.
- Contrat Enfance Jeunesse : Il a été proposé de ratifier la Convention d'Objectifs et de Financement pour la période 2015-2018. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.
- Urbanisme : Programme Essonne/Habitat (tranche 2, angle RN20 rue des Cailleboudes). Cela concerne les parcelles AE412 et AE 738.





Avec cette phase 2, la Commune de La Ville du Bois s'est engagée dans le calendrier suivant pour favoriser ce nouveau plan :

Carrefour Voie des Postes / Rue des Cailleboudes	30 juin 2016
Ecole Notre-Dame	01 septembre 2018
Réfection de voirie située entre la Voie des Postes et la Rue des Cailleboudes	31 mars 2019

Ce programme a été adopté à l'unanimité.

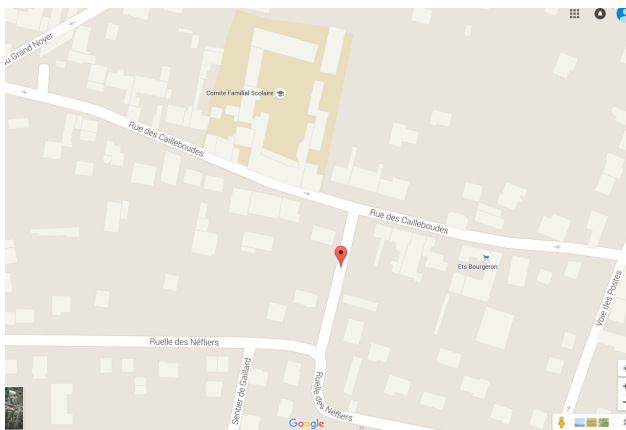
ALLEE DU BICENTENAIRE

Cet axe est perpendiculaire à la rue des Cailleboudes et la Ruelle des Néfliers. Sa particularité est d'être un axe de stationnement des deux cotés aux horaires d'entrée et de sortie des enfants de l'Ecole Notre Dame. L'absence de trottoirs ou de voie matérialisée sont absentes, ce qui entraîne la circulation des piétons sur la voie publique, au milieu des voitures en stationnement et des véhicules qui circulent.

Le 5 avril, un enfant a été touché à la tête par un rétroviseur d'une automobile.

Deux élus avaient déjà signalé à plusieurs reprises en réunion de Conseil l'exposition aux risques des piétons. L'Ecole Notre Dame va être prochainement achetée par notre Municipalité. Une école publique sera installée à la place.

Quelles seront les dispositions prises par nos élus ? Ne serait-il pas opportun d'interdire la circulation dans les périodes d'entrée ou de sortie des enfants ? C'est une question que nous nous posons.



GENS DU VOYAGE SUR LE TERRAIN DE LA SCI POTOMAC PRES DE CHEZ TRUFFAUT

Dans notre dernière Info BVVB, nous vous informions que ce terrain avait été acquis par la Société POTOMAC pour y installer un commerce. Quelle n'a pas été notre surprise de voir que l'intégralité du terrain a été envahie par les gens du voyage en fin de semaine dernière.

C'est une nouvelle violation de propriété.

Ils sont enfin repartis ce lundi, libérant le terrain et en laissant quelques débris déposés le long du grillage.



TRANSFORMATEURS ERDF RESIDENCE DU PLESSIS

Depuis 2013, nous demandions à notre Maire de procéder à l'embellissement des transformateurs ERDF. Notre Maire, au cours d'une rencontre en mars 2015 avait enfin validée notre demande faite en 2013. Il a confié cette opération à l'association INTERVAL, permettant à de jeunes graphistes d'exprimer leur talent, avec bien sur l'accord de ERDF et de la Municipalité. Le résultat dans la Résidence du Plessis améliore l'état de ces transformateurs.

